rentes de celles de l'Archevêque, réussit à faire insérer dans la loi, on ne sait comment, à la suite des articles qui bornaient les attributions de l'Université à l'examen des candidats et à la collation des grades, ces mots: pour le présent. Cette addition: at present, est écrite en marge de l'acte constitutif de l'Université et porte des initiales officielles. Ce qui prouve qu'elle est postérieure à l'entente des représentants des collèges et le fait de la politique. Son insertion est cependant légale. Elle pouvait paraître assez anodine alors, mais dans la suite les Protestants s'en prévalurent pour créer des chaires d'enseignement, malgré l'opposition de l'Archevêque et des Catholiques.

Au début, l'Université avait le caractère que lui voulait l'Archevêque, celui d'un corps neutre qui ne distribue pas, mais encourage seulement l'enseignement. "Notre Université, écrivait le prélat à Mgr Grandin le 24 février 1877, n'est pas tout ce que nous pournions souhaiter, mais bien tout ce que nous pouvions espérer dans les circonstances actuelles." Cette création, écrivait-il le 15 mai de la même année au Rme Père Fabre, supérieur général des O. M. l., sans être parfaite nous assure des avantages, celui surtout d'encourager les études et de faire connaître le mérite des maîtres catholiques au monde protestant."

L'Université avait à sa tête un Conseil Universitaire, composé de 26 membres. Sur ce nombre, huit furent pris parmi les Catholiques. Le 8 septembre 1877, le collège de Saint Boniface, en acceptant l'affiliation proposée, nomma sept personnes pour le représenter à la dite Université, à savoir Mgr l'Archevêque, MM. les abbés Lavoie, G. Dugas, Forget-Despatis, et MM. J. Dubuc, J. N.-A. Provencher et

Jarvis. De plus, M. Royal fut nommé vice chancelier.

Le Conseil Universitaire fut, à ses débuts, un corps remarquable par son esprit d'équité et de courtoisie. " Nous avions, écrit l'honorable Juge Dubuc, dans un Mémoire concernant Mgr Taché, des réunions assez fréquentes pour discuter l'organisation de l'Université, le programme des études et les autres questions qui étaient de notre ressort. Mgr Taché s'en occupait activement et efficacement. Sa parole était écoutée avec attention et respect, et il était rare que ses propositions, marquées au coin du sens pratique, ne fussent pas accueillies favorablement et acceptées. Les discussions étaient toujours fort courtoises dans le Conseil Universitaire, comme dans le Bureau d'Education, et une bonne entente régnait entre les divers groupes du Conseil."

"Mgr Taché, poursuit toujours le même témoin, assista aux réunions du Conseil Universitaire jusqu'à ce que certains Protestants eussent réussi à faire prévaloir leur désir d'une Université enseignante. Alors, Sa Grandeur, dégoûtée de l'attitude des dignitaires protestants qui, malgré l'entente initiale, ne voulaient tenir aucun compte des réclamations et des droits des Catholiques, ne voulut plus revenir